



La démarche stratégique, c'est la régression ! Nos revendications, c'est la solution !

LE 9 JUILLET 2013, ENSEMBLE, FAISONS LE ENTENDRE !

Le 9 juillet prochain le **Directeur général**, toujours victime de surdité aux problèmes des services et aux attentes des agents des Finances Publiques, **présentera sa « démarche stratégique » au Comité Technique de Réseau de la DGFIP.**

La teneur en est connue : c'est une nouvelle opération de régression pour notre service public, ses agents, ses missions. Mais plus fondamentalement c'est une véritable entreprise de démolition qui est à l'œuvre sous couvert de numérisation, de simplification, d'adaptation du réseau.

Une cible « Missions »

Les mesures que la direction générale entend imposer ne laissent aucun doute possible. On ne s'en étonnera plus après la circulaire du 3 juin faisant officiellement de l'abandon des missions de services publics un enjeu pour notre direction.... mais tout de même !

Ce qui se joue aujourd'hui ce sont des fusions de services, des suppressions de services comme les SIE ou SPF au motif qu'ils reçoivent peu d'usagers, le réexamen de la situation des sites des Finances Publiques en terme de taille critique, la poursuite de la spécialisation en pôles divers et variés, la régionalisation des services comme les fonctions supports... On en passe et des meilleurs. Sous un langage policé et bien tenu, c'est bien toutes ces questions que porte la démarche stratégique, tout cela bien entendu dans un contexte de réduction budgétaire et d'une politique immobilière de l'état qui ne cherche qu'à réduire les mètres carrés.

Une cible « AGENTS »

Les agents ne sont pas oubliés loin s'en faut ! C'est une attaque en règle de leurs droits et garanties qui est au cœur de la démarche stratégique . C'est la déconcentration de leur gestion qui leur est promise.

Le verrou que le Directeur général veut faire sauter, ce sont les règles nationales d'affectation qui empêchent les DDFIP et les DRFIP de « bouger » les agents. En clair, il s'agit d'imposer « la mobilité forcée », de déplacer les agents d'une administration à l'autre en fonction des objectifs fixés dans le cadre de la MAP et de l'acte III de la décentralisation.

Des exemples se font déjà jour : ainsi dans certains départements, il est demandé aux inspecteurs un CV retraçant leur parcours pour le projet de mutation locale.

Se débarrasser des moyens de recours et de défense des agents est l'autre facette du projet. La suppression des CAPL de TA par un arrêté scandaleux du Directeur général est un **ballon d'essai appelé manifestement à connaître d'autres développements visant à casser les cadres protecteurs nationaux pour les agents aussi bien en matière de mutation, de déroulement de carrière que de rémunération.**

La volonté de faire primer les notions de profil contre les règles de l'ancienneté dans les modes de mutation ouvre la porte à la mise en concurrence malsaine des agents et aux gestions arbitraires et clientélistes.

Montreuil, le 2 juillet 2013

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

Cible « Rémunération »

Après la confirmation du gel du point d'indice jusqu'en 2015, les engagements de non-application de la PFR, au sein de la DGFIP, arrachés grâce à nos luttes sont aujourd'hui remis en cause et subordonnés aux arbitrages interministériels.

Dans ce cadre et en relation avec les affectations au profil et la réforme de l'entretien d'évaluation, tous les ingrédients sont réunis pour mettre en place ce dispositif pouvant aboutir, dans son principe, à une perte de 10% de la rémunération. Loin d'être fantaisiste, rappelons que cette hypothèse était l'un des projets concrets du précédent gouvernement sur lequel le pouvoir en place n'est pas revenu.

Un seul choix pour les agents : la mobilisation !

Ne soyons pas dupes des tentatives d'affichage cosmétique du dialogue social opérées par la Direction Générale. Quoi qu'en dise cette dernière, la seule latitude laissée aux représentants des personnels est de discuter la manière dont on va mettre à mal la DGFIP, ses missions et ses agents. **C'est la raison pour laquelle, dans le souci du rassemblement unitaire le plus large, la CGT Finances Publiques rejette la démarche stratégique et en appelle à l'intervention collective des collègues pour mettre en échec ce projet mortifère.**

Refusons de nous soumettre au baratin dominant !

Lorsqu'en Juillet 2012, l'ancien ministre J CAHUZAC avait reçu les organisations syndicales, ce dernier avait déclaré qu'il fallait « accepter de nous ouvrir les veines ». Belle métaphore, pour nous signaler notre arrêt de mort !

Alors que les scandales obligent à rappeler l'importance de la lutte contre la fraude fiscale non détectée et non recouvrée, les seules réponses aujourd'hui résident dans la création d'une cinquantaine de postes de vérificateurs

et la poursuite dans la diminution des effectifs et des restructurations contribuant à la désorganisation des missions.

Par rapport à 2008, selon les propres évaluations réalisées par la Cour des Comptes et le Parlement, le poids de la fraude fiscale non détectée a progressé de 25% au moment même où les effectifs de la DGFIP ont fondu de 10% !

Tandis que près d'une centaine de milliards est distribuée (notamment au titre de l'Accord National Interprofessionnel et du Crédit Impôt Recherche) **sans contrepartie aux véritables responsables de la crise**, que l'on casse le Code du travail en facilitant les possibilités de licenciement, de réduction des salaires et d'augmentation des durées de travail, les fonctionnaires sont jetés à la vindicte populaire et présentés comme les fauteurs de déficits publics.

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), les plans de promotions, la GIPA (la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat), constituant « les soi-disant prétendus privilèges » ne représentent même pas 1% de ces sommes ! Que pèsent les 500 millions d'euros correspondant au montant annuel des « économies réalisées » sur les suppressions d'emplois pour toute la fonction publique d'Etat au regard du chèque de 750 millions d'euros attribué, au titre des niches fiscales, au mouvement patronal des pigeons.

Au travers de ces quelques exemples, loin d'être exhaustifs, nous voyons bien que les politiques d'austérité, dont la démarche stratégique est la déclinaison pratique à la DGFIP, ne relèvent pas de contraintes budgétaires mais bien de choix et d'orientations effectués en toute conscience ! Obéissant aux injonctions de l'Union Européenne voulant aller, sous couvert de renforcement de l'attractivité et de la compétitivité économique des territoires, vers la création de zones libérées de toutes contraintes sociales et interventions de la puissance publique, **ce qui se joue actuellement est bien l'existence des services publics !**

Le 9 juillet 2013

- Faisons entendre notre refus de la liquidation de nos missions, de la dégradation de nos conditions de travail, de nos droits et garanties !**
- Faisons résonner nos exigences aux oreilles du DG !**
- Dans l'unité la plus large décidons d'initiatives et d'actions locales,**
- Signons la motion contre la démarche stratégique et pour un changement de cap à la DGFIP.**

RÉSISTER, MOBILISER, ÊTRE À L'OFFENSIVE !



Face à tous ces dangers, la CGT Finances Publiques refuse de mettre le doigt dans la broyeuse pour discuter de la méthode la plus élégante et la moins indolore d'amplifier les objectifs fixés dans le cadre de la défunte RGPP, rebaptisée MAP.

Exigeant l'abandon de la démarche stratégique et revendiquant l'élaboration d'un bilan contradictoire de la fusion construit autour des éléments figurant dans la plate-forme revendicative unitaire DGFIP, la CGT Finances Publiques décide de boycotter le CTR du 9 juillet. Par cet acte, elle refuse d'apporter la moindre caution ou légitimité à des discussions ne prenant pas en compte les aspirations des agents et ayant comme unique vocation « d'amuser la galerie ».

Dans l'immédiat, la CGT Finances Publiques considère pour sa part que son travail prioritaire consiste à poursuivre l'information des personnels sur le contenu de la démarche stratégique, à mettre en débat des propositions revendicatives répondant à leurs préoccupations et à construire avec eux toutes les mobilisations et les rapports de force nécessaires pour l'obtention de négociations sur l'ensemble des contentieux.

Elle appelle les agents à investir collectivement et sous toutes les formes possibles la journée du CTR pour exprimer leurs exigences de rejet de la démarche stratégique, de la MAP et de l'acte III de décentralisation.

LE 9 JUILLET 2013, ENSEMBLE, FAISONS LE ENTENDRE !

